

Le présent règlement intérieur, prévu par la loi portant création de l'Ordre National des Médecins, et adopté en Assemblée Générale du 13 Octobre 2018 s'impose à tous les Médecins inscrits à l'Ordre.

Il a pour but de déterminer le détail de l'organisation et du fonctionnement du conseil national, des conseils centraux, des conseils régionaux, des conseils de cercle et des conseils communaux de l'Ordre National des Médecins. [Télécharger Ici le règlement en application](#) en République du Mali.